

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

Q.2610

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(02/95)

**ASPECTS COMMUNS ET INTERFONCTIONNEMENT
PROTOCOLES DE COUCHE APPLICATION POUR
LA SIGNALISATION DES ACCÈS ET DU RÉSEAU**

**RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION
DES SERVICES À LARGE BANDE –
UTILISATION DE LA CAUSE ET DU LIEU
DANS LE SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR
DU RNIS À LARGE BANDE ET DANS
LE SYSTÈME DE SIGNALISATION
D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 2**

Recommandation UIT-T Q.2610
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T Q.2610, que l'on doit à la Commission d'études 11 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 7 février 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1 Considérations générales	1
2 Références.....	1
3 Cause	1
3.1 Format	1
3.2 Valeur de cause	3
3.3 Diagnostics.....	3
4 Règles générales de traitement du champ de lieu.....	4
5 Traitement de la cause et du lieu au niveau de l'interface internationale	4

Remplacée par une version plus récente

RÉSUMÉ

La présente Recommandation décrit l'interfonctionnement du protocole de l'interface d'accès au système de signalisation numérique n° 2 (DSS 2) et du protocole du sous-système utilisateur du RNIS à large bande. Elle fait partie d'une série de Recommandations interdépendantes sur le service et la signalisation RNIS à large bande comprenant l'ensemble de capacités 1 de signalisation à large bande. La présente décrit les tables de correspondance et les diagrammes qui permettent l'interfonctionnement des deux protocoles pour l'établissement et la libération des communications de base.

Remplacée par une version plus récente

Recommandation Q.2610

RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION DES SERVICES À LARGE BANDE – UTILISATION DE LA CAUSE ET DU LIEU DANS LE SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU RNIS À LARGE BANDE ET DANS LE SYSTÈME DE SIGNALISATION D'ABONNÉ NUMÉRIQUE N° 2

(Genève, 1995)

1 Considérations générales

La présente Recommandation définit le format, le codage et la sémantique des éléments/paramètres d'information de cause et l'utilisation du champ de lieu dans les systèmes de signalisation à large bande aux interfaces UNI et NNI.

2 Références

Les Recommandations UIT-T et autres références suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute Recommandation ou autre référence est sujette à révision; tous les utilisateurs de la présente Recommandation sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et autres références indiquées ci-après. Une liste des Recommandations UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- [1] Recommandation UIT-T Q.850 (1993), *Utilisation de la cause et de la localisation dans le système de signalisation d'abonné numérique n° 1 et le sous-système utilisateur du RNIS du système de signalisation n° 7.*
- [2] Recommandation UIT-T Q.2931 (1995), *RNIS à large bande – Système de signalisation numérique d'abonné n° 2 – Spécification de la couche 3 de l'interface usager-réseau pour la commande de la connexion/l'appel de base.*
- [3] Recommandation UIT-T Q.2764 (1995), *RNIS à large bande – Sous-système utilisateur du système de signalisation n° 7 du RNIS à large bande – Procédures de l'appel de base.*

3 Cause

3.1 Format

Le format de l'élément d'information de cause du système DSS 2 et le paramètre d'indication de cause du sous-système B-ISUP sont présentés dans les Figures 1 et 2.

Remplacée par une version plus récente

8	7	6	5	4	3	2	1	Bit/Octet
0	Identificateur de l'élément d'information de cause							1
1 ext	Norme de codage		Champ d'instruction de l'élément d'information					2
Longueur du contenu de l'information de cause								3 4
1 ext	0	0	0	Lieu				5
		En réserve						
1 ext	Valeur de cause							6
Diagnostic(s) (éventuel)								7* 7n*

* Octets facultatifs

FIGURE 1/Q.2610

Structure détaillée du format de l'élément d'information de cause du système DSS 2

8	7	6	5	4	3	2	1	Bit/Octet
Nom du paramètre								1
Longueur du contenu de l'information de cause								2 3
ext	Information de compatibilité du paramètre							4
ext								4a
ext	Norme de codage		En réserve	Lieu				5
ext	Valeur de cause							6
Diagnostic(s) (éventuel)								7* 7n*

* Octets facultatifs

FIGURE 2/Q.2610

Structure détaillée du format du paramètre indicateur de cause du sous-système utilisateur du RNIS-LB

Remplacée par une version plus récente

3.2 Valeur de cause

Les valeurs de cause définies dans 2.2.5/Q.850 [1] et 2.2.7/Q.850 [1] sont applicables. De plus les valeurs de cause suivantes sont applicables:

Cause n°	Définition	Diagnostic	Application	Référence
35	VPCI/VCI demandé non disponible	(Sans objet)	DSS 2	5.2.3.1/Q.2931 [2] 5.2.3.2/Q.2931 [2]
36	Echec d'affectation de VPCI/VCI	(Sans objet)	DSS 2/B-ISUP	5.1.2/Q.2931 [2] 5.2.3/Q.2931 [2] 2.1.2.3/Q.2764 [3]
37	Débit des cellules d'utilisateurs non disponible	Identificateur du sous-champ identifié	DSS 2/B-ISUP	5.1.3/Q.2931 [2] 2.3.1/Q.2764 [3] 2.3.2/Q.2764 [3]
45	VPCI/VCI non disponible	(Sans objet)	DSS 2/B-ISUP	5.1.2.1.2/Q.2931 [2] 5.2.3.1/Q.2931 [2] 5.2.3.2/Q.2931 [2] 2.3.1/Q.2764 [3] 2.3.2/Q.2764 [3]
93	Les paramètres de couche AAL ne peuvent pas être pris en charge	(Sans objet)	DSS 2	Annexe F/Q.2931 [2]

Définitions complémentaires:

- Cause n° 35 – VPCI/VCI demandé non disponible

Cette cause est renvoyée quand l'identificateur VPCI/VCI (identificateur de connexion de conduit virtuel/identificateur de voie virtuelle) indiqué par l'entité qui fait la demande, ne peut être fourni par l'autre côté de l'interface.

- Cause n° 36 – Echec d'affectation de VPCI/VCI

Cette cause signifie que l'attribution des valeurs d'identificateur VPCI/VCI ne fonctionne pas correctement et que le service de maintenance doit être informé.

- Cause n° 37 – Débit des cellules d'utilisateurs non disponible

Cette cause est renvoyée quand le débit de cellules demandé par l'utilisateur ne peut être assuré par le réseau.

- Cause n° 45 – VPCI/VCI non disponible

Cette cause indique qu'à cet instant il n'y a pas d'identificateur VPCI/VCI approprié qui soit disponible pour traiter l'appel.

- Cause n° 93 – Les paramètres de couche AAL ne peuvent pas être pris en charge

Cette cause sert à indiquer que les paramètres de couche AAL demandés ne peuvent pas être fournis.

3.3 Diagnostics

Les diagnostics définis dans 2.2.6/Q.850 [1] sont applicables. De plus, le diagnostic applicable à la cause n° 82 est modifié comme suit, lorsqu'il est produit dans le RNIS-LB.

Remplacée par une version plus récente

3.3.1 Cause n° 82

Le diagnostic d'identité de la voie virtuelle est codé comme suit:

8	7	6	5	4	3	2	1	Octet
VPCI								7
VPCI (suite)								7a
VCI								7b (Note)
VCI (suite)								7c (Note)
NOTE – Les octets 7b et 7c sont présents si l'identificateur VCI doit être indiqué avec l'identificateur VPCI. Si seul l'identificateur VPCI doit être indiqué, ces octets sont absents.								

3.3.2 Identificateur de sous-champ identifié

Le diagnostic de l'identificateur de sous-champ identifié est codé comme suit:

8	7	6	5	4	3	2	1	Octet
Identificateur de sous-champ de débit de cellules d'utilisateur ATM								7
NOTE – L'octet 7 peut être répété pour signaler plusieurs identificateurs de sous-champ de débit de cellules d'utilisateur ATM.								

4 Règles générales de traitement du champ de lieu

Le champ de lieu devra être traité conformément à l'article 3/Q.850 [1].

5 Traitement de la cause et du lieu au niveau de l'interface internationale

L'article 4/Q.850 [1] s'applique.